



2, rue Joseph-Fourier
38000 – Grenoble
Tel. : 04 76 42 29 52
accueil@epudg.org
www.eglise-protestante-unie-grenoble.fr
C.C.P. Grenoble 1162 21 k

Le prélèvement mensuel simplifie la gestion des offrandes

à renvoyer au secrétariat, sous pli fermé, à l'attention du trésorier de l'Eglise Protestante Unie de Grenoble

Nom et prénom.....
Adresse
Courriel
Téléphone.....

- Désire Modifier mon prélèvement mensuel et passer à€ par mois
.
 Mettre en place un prélèvement mensuel de.....€ (joindre un RIB)
.
 Recevoir une documentation sur les avantages liés aux legs.

Remarques :

Date et signature :

***N.B.:** Vous pouvez mettre fin au prélèvement automatique à tout moment sur simple demande adressée au trésorier.
Si vous souhaitez effectuer un virement régulier sur les comptes de l'Eglise Protestante Unie de Grenoble, adressez un courrier au secrétariat, à l'attention du trésorier.*

Fiscalité

Pour ceux qui sont soumis à l'impôt sur le revenu, **66% du montant des dons sont déductibles** dans la limite de 20% du revenu ; ainsi, un don de 1000 € ne vous coûte in fine que 340 €. Un reçu fiscal est envoyé chaque année.

Si vous êtes assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière (**IFI**), d'autres déductions sont possibles. Renseignez-vous auprès du trésorier.

C.C.P. Grenoble 1162-21 k

Don en ligne: <https://www.eglise-protestante-unie.fr/grenoble-p10637/don>

Secrétariat : Eglise Protestante Unie de Grenoble – 2 rue Joseph Fourier – 38000 Grenoble